

date	<b>du 26 au 28 janvier 2016</b>	lieu	<b>Dunkerque Palais des congrès – Kursaal</b>	
objet	<b>Assises Européennes de la transition énergétique La société et les territoires en mouvement pour la transition énergétique</b>			
statut du document	<b>compte-rendu</b>			
Rédacteur(s) : destinataires :	<b>Geneviève Blanc &amp; Mathieu Bergerot interne</b>	mode de diffusion :	<b>par mail</b>	
		date de diffusion :	<b>-</b>	
		nombre de pages :	<b>5</b>	



## Résumé

Les 17<sup>ème</sup> Assises Européennes de la Transition Energétique premier rendez-vous après la COP 21, représentent le plus grand rassemblement (+ de 2 800 participants) autour de la transition énergétique<sup>1</sup> des collectivités territoriales françaises.

A l'initiative de l'ADEME Languedoc-Roussillon, les binômes élus-techniciens de la région étaient invités à rejoindre la délégation afin de participer aux Assises. Durant 3 jours, les acteurs régionaux de la transition énergétique présents : Département du Gard, de la Lozère, Parcs Naturel, Communautés d'Agglomération de Nîmes et Alès, Agence Local de l'Energie de Montpellier... ont participé aux séances plénières, ateliers, visites, forum, pour la mise en œuvre de la transition énergétique dont les enjeux essentiels se synthétisent de la façon suivante :

- Comment **engager** une transition sociétale ?
- Comment **innover** dans les formes de gouvernance locale ?
- Comment **organiser** et **planifier** la ville de demain ?
- Et comment **promouvoir** les métiers de l'énergie et leur accès par la formation ?

Ces thèmes s'inscrivent dans un objectif commun : **L'action collective pour des territoires post-carbone en 2050 : Agir aujourd'hui pour la ville de demain, se donner l'objectif et les moyens d'aller vers des territoires autonomes en énergie.**

## Retours sur les principaux temps forts & perspectives

*mardi 26 janvier 2016*

**Objet : visite de la ville de Grande-Synthe    intervenant : M. Damien Carème - Maire**

Visite de la commune de Grande-Synthe comme illustration d'une ville en transition. Trame verte et bleue, gestion alternative des eaux pluviales, efficacité énergétique et énergies renouvelables, rénovation urbaine durable, éducation populaire et implications citoyennes sont les éléments mis en œuvre pour assurer la transition énergétique de la commune (+ de 21 000 hab.).

Plus d'information sur le site de la ville : <http://www.ville-grande-synthe.fr/ville-de-grande-synthe-environnement-de-la-capitale-de-la-biodiversite-a-la-ville-en-transition--3-218-c2.html>

<sup>1</sup> Le mot «transition» évoque le passage d'un état actuel à un état futur. En d'autre terme, cela revient à inventer et à mettre en œuvre des technologies et des pratiques innovantes pour réduire l'impact de la production d'énergie, alors même que les besoins ne cessent d'augmenter. Cette exigence d'efficacité énergétique passe notamment par la diversification des sources d'énergies (le mix énergétique) ou la promotion des énergies renouvelables. La transition énergétique regroupe l'ensemble des mesures à adopter pour une activité humaine responsable, consciente de la préservation du futur.

La qualité de la vie dans cette ville de banlieue industrielle est bâtie sur l'accès à une alimentation bio dans les cantines, des espaces verts de proximité, des modes de déplacements doux, un parc important de logements sociaux (60% de l'habitat) rénové en basse consommation, des jardins en pied d'immeuble, une éducation à l'environnement gratuite avec support de verger pédagogique, une animation de quartiers. La ville est également un point d'étape du « DD tour » qui se compose d'un éventail de 12 destinations proposées dans le Nord-Pas-de-Calais par le CERDD pour un tourisme professionnel dédié au développement durable.

**Objet : Atelier Certificat d'Economie d'Energie et précarité énergétique : quel outil et opportunité pour les collectivités ?**

**Intervenants : Elodie Trauchessec – ADEME, Pierre Illenberger – ATEE, Clotilde Carron FNCRR**

La 3<sup>ème</sup> période du dispositif des CEE a commencé au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 3 ans. Cette nouvelle période connaît un niveau d'ambition renforcé. Les nouvelles règles promettent notamment un traitement plus efficace des demandes de CEE. La fin de l'année 2015 a également vu la publication de la nouvelle obligation de CEE dédiée à la lutte contre la précarité énergétique. Cette nouvelle obligation vient donc renforcer le dispositif des CEE, et permet d'accentuer les efforts d'économies d'énergie et de lutte contre la précarité énergétique. Elle mobilise des moyens supplémentaires pour une montée en puissance significative des actions d'économies d'énergie en faveur des ménages en situation de précarité énergétique : cela signifie pour ces ménages moins de dépenses énergétiques, et donc plus de revenus disponibles. Concrètement, cette nouvelle obligation pourra être remplie par la mise en œuvre d'actions d'économies d'énergie au bénéfice de ménages situés sous un certain plafond de revenus, ou par la contribution à des programmes d'accompagnement de ces ménages (formation, information, innovation). Les actions au profit des ménages les plus modestes seront encouragées par un système de bonification.

A noter que la plateforme départementale gardoise ([cee.gard.fr](http://cee.gard.fr)) intègre dans son fonctionnement les CEE « précarité énergétique » par le biais d'un filtre supplémentaire qui ouvre droit à ces CEE aux ménages éligibles.

**Objet : Conférence partenaire ADEME-ERDF-GRDF – présentation des compteurs Linky et Gazpar**

**Intervenants : Bruno Léchevin – Prsdt ADEME, Philippe Monloubou Prsdt ERDF, Edouard Sauvage DG GRDF**

Les 2 industriels présentent le déploiement des compteurs communicants comme « outil au service de la transition énergétique et des villes du futur ». Ces nouveaux compteurs (Linky pour l'électricité et Gazpar pour le gaz) doivent « permettre d'offrir de nouveaux services aux collectivités et aux ménages ». La séance était résolument tournée sur la présentation du projet industriel et non sur les nombreuses questions que soulèvent l'installation de ces nouveaux compteurs auprès des collectivités et des particuliers.

*mercredi 27 janvier 2016*

**Objet : séance plénière**      **intervenant : M. Patrick Viveret – philosophe économiste**

Une session d'analyse pour soulever les défis sur le modèle social et l'énergie. En d'autre terme, comment les villes et territoires engagent-ils une transition énergétique leur permettant de se diriger vers un système durable et sobre en énergie ainsi que sur la place à accorder à la gouvernance.

Revoir son intervention : <https://www.youtube.com/watch?v=uzOQNGyC0tE>

**Objet : séance pratique – Présentation de la politique énergétique de la ville de Milton Keynes**

**Intervenant : M. Peter Marland – Leader of the Council, ville de Milton Keynes (Royaume-Uni) et Mme Christiane Bouchard – Présidente du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES)**

Présentation de l'expérience de la ville de Millton Keynes, considérée comme la « capitale énergétique du Royaume-Uni », notamment en raison de l'exigence des normes appliquées à ses bâtiments en matière d'efficacité énergétique (<http://www.milton-keynes.gov.uk>).

Les défis énergétiques et climatiques obligent maintenant à penser la société sur le long terme et les territoires ont plus que jamais besoin de se donner une vision partagée du futur. Milton Keynes est aujourd'hui l'une des villes à la plus forte croissance du Royaume-Uni. La municipalité vise à répondre à l'enjeu de soutenir une croissance durable à travers différents programmes : feuille de route 2050 co-construite avec les acteurs locaux et partage d'une vision long terme d'une ville basse consommation. En d'autre terme, un leadership des petits pas et donner le pouvoir de faire et de comprendre aux administrés.

Mme Bouchard, élue de l'Agglo de Dunkerque. présidente du réseau des territoires ESS. Rtes.fr

**Objet : Atelier des élus – L'élu, l'énergie et le climat : quels changements apportés par les lois NOTRe et transition énergétique (TE) ?**

**Intervenants : M. Jean-Patrick Masson – Vice-Président d'AMORCE, M. Nicolas Garnier-Délégué Général d'AMORCE, Mme Charlotte Izard – Responsable Climat et Territoire du Réseau Action Climat**

Un atelier dont l'objectif est d'apporter une vision transversale des enjeux et actions possibles pour les collectivités locales (communes, EPCI, Département, Région). Les thématiques traitées : consommation et achat d'énergie, production d'énergies renouvelables, gestion de la distribution des réseaux, planification énergétique territoriale (vers une planification régionale via le SRCAE et intercommunal via le PCAET) en lien avec les autres documents d'urbanisme et d'aménagement ainsi que le financement de toutes ces actions.

#### **Volet « planification »**

##### **SRCAE et PCAET :**

- Vers une planification régionale (SRCAE) et intercommunal (PCAET).
- Pour mémoire, l'élaboration des PCAET à l'échelle des EPCI à fiscalité propre (EPCI de plus de 50 000 hab, avant fin 2016, EPCI de plus de 20 000 hab, avant 2018).
- Evolution des PCET en PCAET (volet « air » en plus).
- SRCAE intégrés dans le SRADDET à adopter d'ici Août 2018
- Communication des données des gestionnaires de réseaux et distribution aux personnes publiques (notamment pour l'accomplissement des PCAET).

##### **Sur les questions d'urbanisme et d'énergie il est à noter :**

- le renforcement des critères énergétiques dans les documents d'urbanisme
- la possibilité de déroger aux règles d'urbanisme
- Planification et coordination des réseaux : orientations générales sur les réseaux d'énergie dans le PADD du PLU

#### **Volet « consommation »**

A retenir les objectifs de la loi de Transition Energétique à l'horizon 2030 : - 20% de consommation finale et -50% à l'horizon 2050.

### **Le patrimoine des collectivités :**

- Consommation d'énergie du patrimoine des communes : la moyenne est de 48€/an/hab, soit 5% du budget général.
- La rénovation des bâtiments et de l'éclairage public est un enjeu fort.
- La mise en concurrence des fournisseurs gaz/élec dans le contexte de fin des tarifs de ventes) et un prix des énergies fossiles (anormalement bas) est-elle une opportunité pour une part d'énergie renouvelable ?

### **Logement sur le territoire**

- Logement sur le territoire : la facture moyenne pour les énergies domestiques s'élèvent à 1 700€.
- En France plus de 11 millions de précaires.
- 200 000 logements rénovés/an pour un objectif de 500 000 en 2017.

### **Les évolutions loi TE et NOTRe**

Collectivité :

- une obligation de rénovation des bâtiments tertiaires et publics. Un projet de décret – 25% d'ici 2020 pour un bâtiment >2 000m<sup>2</sup>.

Logements :

- des EIE aux plateformes de rénovation énergétique pour faciliter et promouvoir, financer (chèque énergie généralisé en 2018, CEE précarité énergétique, tiers financement).
- Imposer/ dissuader : obligation de rénovation des passoires thermiques.

Zoom sur les plateformes de la rénovation énergétique (PTRE) : Avant la loi TECV, les missions des plateformes rénovation service étaient assurées par les EIE. Aujourd'hui, la loi TECV définit les plateformes de rénovation énergétique par des missions obligatoires d'accueil d'information et de conseil gratuit et indépendant, dont les objectifs sont de:

- **mobiliser les structures** et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- **stimuler la demande en travaux** de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte ;
- **contribuer à la structuration de l'offre des professionnels** du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe RGE (reconnu garant de l'environnement) ;
- **engager le secteur bancaire** et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate.

*Objet : Académie des élus – Présentation de la stratégie énergétique de la ville de Växjö (prononcer « Vexe ») intervenants : M. Frank Bo –Maire et Aso Karlsson Blörkmarker – 1<sup>er</sup> Adjointe*

Présentation par un duo dynamique de la municipalité de Växjö (85 000 hab.), en suède qui s'est lancé le défi suivant : devenir une ville zéro énergies fossiles. Cet objectif correspond à un processus qui s'est construit au fil du temps. Cela fonctionne grâce à une étroite coopération entre les acteurs politiques, économiques, institutionnels et les citoyens.

Quelques chiffres-clés :

- En 2012, la ville a **réduit de 41% ses émissions de gaz à effet de serre** par rapport au niveau de 1993.
- Le chauffage urbain est **alimenté à 88% par de la biomasse** et la part du pétrole dans le mix énergétique est passé de 100 à 6% en 25 ans.
- En 2010, le taux de croissance économique est de **73%** supérieur à celui de 1993.
- **2,7 teq CO<sub>2</sub> /habitant en 2012** (contre 7 teq CO<sub>2</sub> en moyenne au sein de l'UE).

- **2 000 c'est le nombre d'emplois locaux créés** dans le secteur privé entre 2011 et 2014.

jeudi 28 janvier 2016

**Objet : séance plénière – l'agriculture urbaine, levier de l'action pour la transition énergétique**  
**intervenant : M. José Sà Fernandes – Adjoint au maire en charge de la trame verte et bleue et l'énergie, ville de Lisbonne (Portugal)**

Présentation de 3 actions conjointes pour maîtriser et baisser les émissions de GES :

- 1- Maîtrise du patrimoine : favoriser les économies de fonctionnement
- 2 - Développer la mobilité par le développement d'infrastructures vertes : Axes verts qui relient les parcs entre eux et développent une nouvelle manière de se déplacer plus facilement,
- 3 - Favoriser l'agriculture urbaine populaire et « 0 phyto », prairies sauvages, présence d'abeilles, biodiversité croissante, plantation de milliers d'arbres pour réduire la température des îlots de chaleur

#### **A noter**

L'ensemble des contenus évoqués ci-dessus vont être très prochainement disponibles sur le site des Assises :

- <http://www.assises-energie.net/fr/assiseseurop%C3%A9ennes...dunkerque-2016/index.html>

Les principales vidéos des séances plénières sont déjà disponibles :

- <https://www.youtube.com/channel/UC1J6RDZWFvdjVtloM8tqAgg>

Ce qui ressort de ces différents retours d'expériences et témoignages :

- les élus locaux restent **le bon niveau pour agir** pour la mise en œuvre de la transition énergétique avec cependant, en fonction de la complexité des sujets, un besoin d'accompagnement.
- les collectivités locales, qui ont le sentiment de perdre de la maîtrise sur leur territoire et sur la politique locale, peuvent cependant retrouver **un levier pour agir pour leurs territoires** (communal et intercommunal).